

MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2015



La vie au village



Madame Paulette HELL a eu la joie de fêter ses 80 ans le 5 février.

Monsieur Charles METZGER a reçu la visite de la municipalité pour son 85e anniversaire le 10 avril.



Le 29 mai, madame Jeanne BILGER est entrée dans le cercle privilégié des nonagénaires.



*Chères Muespachoises,
Chers Muespachois-du-Haut,*

Voici venu le temps de la fin de l'année scolaire, du repos estival, d'une nouvelle étape dans le cycle de la vie annuel.

Selon votre situation, jeunes, actifs ou retraités, c'est le moment de faire le bilan des six premiers mois de cette année 2015.

Bravo et merci à toutes celles et ceux (environ 60 personnes) qui ont répondu favorablement à l'appel du conseil municipal pour une première participation à la journée citoyenne.

Toutes ces personnes ont donné une journée de leur temps pour exécuter de nombreux travaux d'entretien dans notre village.

Elles ont endossé les tee-shirts jaunes floqués du blason de Muespach-le-Haut pour se retrouver à travailler ensemble, certains se sont côtoyés pour la première fois, bien qu'habitant depuis longtemps la commune.

Je souhaite de tout cœur nous retrouver l'année prochaine, encore plus nombreux, pour cette deuxième journée, fixée au

dernier samedi de mai. Les propositions d'aménagement ou de travaux seront pris en compte et préparés à l'avance pour un bon déroulement de l'opération.

Ce n'est pas pour alléger les tâches de l'agent technique communal mais pour faire encore plus. Ainsi nous rendons le village plus accueillant et nous réalisons certaines économies non négligeables par les temps qui courent.

En effet, tout le monde parle de chute des dotations de l'Etat, du Conseil Départemental, peut-être de la Région aussi grande soit-elle (en surface).

Pour pallier ces manques financiers, seul l'endettement, l'augmentation des impôts et les restrictions budgétaires combinés à la baisse des investissements sont la solution.

Chez nous, il est hors de question d'augmenter la pression fiscale communale, d'augmenter l'endettement qui est maîtrisé, il ne reste donc que la limitation des investissements et des frais de fonctionnement.

La baisse des commandes d'investissement aura un impact sur les carnets de commandes des entreprises (surtout de travaux publics) et donc sur l'emploi.

Nous avons été candidat pour recevoir une œuvre d'art, dans le cadre du programme STUWA 2015 (STUBA chez nous) initié par le Pays du Sundgau.

J'ai réussi à obtenir le sujet proposé par la seule artiste sundgauvienne, Anne Zimmermann de Wittersdorf. L'œuvre a été inauguré le 7 juin dernier, c'est la commune qui a pris en charge les travaux de préparation du terrain, mis gracieusement à disposition par M. et Mme Adrien STEHLIN, ainsi que le verre de l'amitié servi en guise d'apéritif à la salle communale. Les abeilles butinent et le maïs, sans apport d'engrais, est en train de bien pousser...

A la rentrée vont être entrepris les travaux d'aménagement du nouveau carrefour à l'entrée Ouest du village. Le croisement sera, de la départementale au croisement entre la nouvelle rue des Vergers et la rue des Cigognes, amélioré (maintien de la priorité à droite). Nous profiterons de ces travaux pour refaire l'éclairage public en enfouissant les câbles et pour construire un trottoir devant la résidence Stahl.

Ces travaux sont financés, en grande partie, par le lotisseur SOVIA. Lors de la construction du lotissement du Clos des Vergers, une somme de 96 000 euros avait été négociée entre la commune et le lotisseur pour aménager l'accès à partir de la rue des Vergers sur la départementale. C'est donc une opération quasi blanche pour le budget communal.

Vous avez toutes et tous été destinataires d'un arrêté du Maire. Cet arrêté était nécessaire surtout dans le cadre de certains problèmes de voisinage naissants, liés aux bruits émis par les tondeuses et autres outils pendant les week-ends et jours fériés. J'espère qu'il n'est pas trop contraignant et qu'avec un peu de bon sens et de savoir-vivre en collectivité, tout le monde s'y retrouvera.

En effet, il est intolérable que des individus tondent le gazon un 1^{er} novembre ou un 8 mai, ce sont deux exemples vécus ces derniers mois et qui ont été le déclencheur de cet arrêté, suite à des plaintes déposées en Mairie. Dorénavant ce sont, au minimum, les brigades vertes qui viendront constater les débordements.

Enfin, je vous signale que le gouvernement nous invite à élire les représentants du Conseil Régional les 6 et 13 décembre prochains. Des élections en plein hiver, c'est une première. Le changement, c'est maintenant me direz-vous !

De ce fait, le repas de Noël des aînés a été repoussé au 13 décembre, les invités sont priés d'en prendre note.

Bonne continuation et une agréable seconde moitié 2015.

Votre Maire,
André BOHRER

Séance du 26 janvier 2015

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 450, d'une contenance de 750 m², 3 rue des vergers à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.
- Informatif, déposé par maître Christine KLEIN, notaire à Sierentz, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 179, d'une contenance de 702 m², 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Christine KLEIN, notaire à Sierentz, pour la vente d'une maison, appartenant à madame Elisabeth SIMET domiciliée 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sur la parcelle section 4 n° 179, d'une contenance de 702 m², 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut, à madame Régine GERARD domiciliée 18 rue de la brigade du Languedoc à Village-Neuf : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à monsieur Raphaël CECCHETANI domicilié 5a rue d'Auvergne à Kingersheim, cadastré section 4 n° 179, d'une contenance de 702 m², 3 rue des vergers à Muespach-le-Haut à monsieur Michaël KOLMAN domicilié 30 rue Saint-Jean à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la société SODIGE, 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente d'un terrain non bâti, cadastré section 1 n° 139, d'une contenance de 729 m², 8 rue des vergers à Muespach-le-Haut à monsieur Laurent COMPARON et madame Laetitia MUNCH domiciliés 28 rue de la gare à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Permis de construire :

- Déposé par monsieur Nourredine BAKRIM, domicilié 6 rue Saint-Exupéry à Saint-Louis pour la construction d'une maison d'habitation, rue Charles de Gaulle : permis négatif pour non-respect de la réglementation en matière de pente et de forme de toit.
- Déposé par monsieur Gilles WOFNER, domicilié 33 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin de 27,20 m² : avis favorable.

► Vente de terrain - Autorisation à signer une promesse de vente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre du plan local d'urbanisme a été inscrite une zone Aua dans laquelle la commune de Muespach-le-Haut est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 2 n° 410 d'une contenance de 4 029 m². Il indique que la commune, en sa qualité de propriétaire de ce terrain a été contactée par un lotisseur afin de lui céder la parcelle. Il s'agit donc d'autoriser monsieur le Maire à signer une promesse de vente. Monsieur le Maire précise que le prix de cession est fixé à 5 500 € par are.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec la société SOVIA de Colmar.

► Remplacement de l'armoire du défibrillateur externe automatisé

L'armoire qui protège le défibrillateur externe automatisé devrait être changée. En effet, les cartes de maintenance et la liaison internet sont hors d'usage. L'entreprise en charge du contrôle annuel de cet appareil nous a fait parvenir un devis pour un montant de 911 € HT.

Le conseil municipal approuve le remplacement de cet équipement de sécurité au prix indiqué.

► Attribution d'une subvention à l'association Saint-Georges de Muespach-le-Haut

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les nombreuses activités de l'association Saint-Georges dans la vie du village avec notamment sa participation aux cérémonies du Nouvel An, de la fête de Noël des aînés, ou encore à la célébration de la victoire de 1945. Il propose de lui attribuer une subvention de 1 750 €.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention.

► Demande de subvention de l'école élémentaire pour l'organisation d'une classe de découverte

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'école élémentaire organise du 15 au 20 mars 2015, une classe de découverte au centre PEP à Orbey. Cette sortie pédagogique

Les travaux du conseil municipal

concerne 35 enfants de la commune et 13 de Knoeringue Le budget prévisionnel de l'opération est de 15 487 €. L'équipe d'encadrement sollicite une subvention afin d'alléger la charge financière des parents. Monsieur le Maire indique que, traditionnellement, la commune de Muespach-le-Haut soutient ce genre d'initiative. Il est demandé 13 € par enfant et par nuitée ce qui représente, pour la commune de Muespach-le-Haut, la somme de 2 275 €.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette subvention.

► École élémentaire de Muespach-le-Haut : intervenant en allemand

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée, la commune a pris en charge 2 heures par semaine de cours d'allemand à l'école primaire de Muespach-le-Haut. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération en dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, monsieur Serge SPRINGINSFELD s'abstenant, approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de 2 heures sur la base d'une rémunération horaire de 21,42 € brut.

► Achat d'une laveuse de sol pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la laveuse de sol de la salle polyvalente est hors d'usage. Il est donc nécessaire de remplacer ce matériel. Le choix s'est arrêté sur une machine de marque KARCHER référence BR40/25 CEP. Un devis a été demandé aux entreprises AC équipement de Muespach-le-Haut et Stohler de Héisingue.

Les devis sont les suivants :

- Stohler de Héisingue : 2 398,20 € TTC,
- AC équipement de Muespach-le-Haut : 2 400 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'achat de cet équipement auprès de l'entreprise AC équipement pour un montant de 2 400 € TTC.

► Forêt communale : approbation du programme d'action 2015

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que monsieur Rémy Kornmann de l'ONF nous a fait parvenir le programme d'action 2015. Ce dernier concerne des travaux sylvicoles dans les parcelles forestières 1a et 1c, des travaux d'infrastructures dans les parcelles 4, 7 et 12 ainsi que, de manière plus générale, l'entretien de l'ensemble de la forêt communale comme l'entretien des chemins et pistes,

le cloisonnement d'exploitation ou encore l'élimination d'espèces indésirables. Le montant estimé de ce programme est de 3 100 € HT auxquels il faudra rajouter 210 € HT de frais de gestion et 351 € HT d'assistance technique.

Le conseil municipal approuve ce programme d'action 2015.

► Indemnités de confection des budgets et indemnités de conseil

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'arrêté interministériel du 16/09/1983 portant indemnité de confection des budgets et l'arrêté interministériel du 16/12/1983 portant fixation des modalités de calcul de l'indemnité de conseil à verser aux receveurs municipaux. Il indique que cette indemnité est calculée sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années. Il indique que ces indemnités sont versées annuellement et que cette délibération restera valable pour toute la durée du mandat du conseil.

Le conseil municipal décide d'attribuer à monsieur Claude Ipponich l'indemnité de confection des budgets d'un montant de 31 € en application de l'arrêté interministériel du 16/09/1983 à partir de 2014 et ce jusqu'au terme du mandat du conseil municipal, de lui demander son concours pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil à compter de 2014 et ce jusqu'au terme du mandat du conseil municipal selon le tarif et l'actualisation annuelle prévus par le texte précité.

► Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient de désigner un estimateur des dégâts de gibier issu d'une autre commune que celle de Muespach-le-Haut. Il propose de choisir Monsieur Dominique BIECHLIN, domicilié à Muespach au 18 rue de Steinsoultz.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

► Divers

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de création d'une association syndicale autorisée (ASA), une réunion du comité de pilotage s'est tenue le mercredi 28 janvier 2015 en mairie. Une réunion regroupant tous les propriétaires devrait être organisée courant septembre.
- Monsieur Fernand WIEDER interroge monsieur Serge SPRINGINSFELD sur le financement du syndicat intercommunal des affaires scolaires de Hirsingue. La participation de la commune a en effet fortement augmenté.

Les travaux du conseil municipal

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que cette augmentation a été décidée lors de la dernière réunion du SIAC et a pour objectif de permettre le bon fonctionnement du Syndicat mais aussi le financement des investissements à venir.

- Monsieur Philippe BOEGLIN demande si la commune réalisera cette année des travaux de point à temps. Il est répondu que ces travaux seront commandés le moment venu et en fonction des besoins.
- Monsieur Philippe BOEGLIN, dans le cadre de ses fonctions de correspondant défense, fait passer aux membres

du conseil une plaquette distribuée par le Ministère de la Défense.

- Monsieur Philippe BOEGLIN s'enquiert de l'état d'avancement du projet de restructuration du presbytère. Il est répondu que ce projet n'en est encore qu'à ses prémices.
- Monsieur Stéphane NIGLIS demande à savoir si le remplaçant de l'ouvrier communal a été choisi, il est répondu que ce dossier est en cours.
- Monsieur Stéphane NIGLIS rappelle que l'amicale des sapeurs-pompiers organisera encore cette année, l'opération Haut-Rhin propre.



Les donneurs de sang ainsi que les quêteuses au profit de la Ligue contre le cancer ont été honorés lors de la réception du Nouvel An.

Séance du 2 mars 2015

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par madame Juliette MUNCH, domiciliée 2 rue de l'église à Knoeringue, pour une division parcellaire du terrain sis rue de la diligence en trois terrains de construction : avis favorable mais il est précisé que la profondeur constructible est de 60 mètres.

Permis de construire :

- Déposé par monsieur Michaël KOLMAN, domicilié 30 rue Saint-Jean à Saint-Louis, pour la construction d'une maison d'habitation, 3 rue des vergers : l'instruction du permis est ajournée au motif qu'au vu de la surface de plancher, une signature d'architecte est nécessaire.

► Recrutement d'un adjoint technique : définition du poste

Monsieur le Maire rappelle que monsieur Antoine SCHLEGEL a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2015. Il sera donc radié des cadres à cette date.

Afin d'assurer son remplacement, il a été nécessaire d'ouvrir auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, une procédure de vacance de poste.

Huit candidats ont postulé pour ce poste. Trois de ces candidats ont été reçus pour un entretien. C'est finalement monsieur Lionel SCHOLLER qui a été retenu. Outre ses compétences techniques, il est titulaire du permis poids lourds.

Administrativement, monsieur Lionel SCHOLLER sera recruté au grade d'adjoint technique de 2^e classe avec reprise de la moitié de son ancienneté professionnelle.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale est chargé de la rédaction de l'arrêté de recrutement.

► Fin des tarifs régulés : fourniture d'électricité

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la fin des tarifs régulés de fourniture d'électricité est prévue pour le 31 décembre 2015. Les communes qui possèdent des bâtiments dont la puissance souscrite dépasse 36 Kva, doivent alors mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

La commune de Muespach-le-Haut est concernée pour la salle polyvalente. La consommation annuelle de la salle se monte à environ 4 000 € HT.

La nouvelle offre proposée par EDF est de 3 830 € HT. Monsieur le Maire propose donc de souscrire un contrat de fourniture d'électricité auprès d'EDF.

Le conseil municipal accepte la souscription d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité, pour la salle polyvalente, auprès d'EDF.

► Désignation d'un représentant au sein de l'association Saint-Georges

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour siéger au comité directeur de l'association Saint-Georges. Monsieur Fernand WIEDER propose sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

► Divers

- Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de création d'une association syndicale autorisée (ASA), une visite sur le terrain afin de déterminer le tracé le plus pertinent de ce chemin est programmée le samedi 14 mars 2015. S'agissant de ce dossier de création d'une association syndicale autorisée (ASA), monsieur Jean-Paul GROEPELIN indique que nombre d'habitants de la commune sont opposés à ce projet. Monsieur le Maire rappelle que cette création ne pourra se faire qu'après enquête publique auprès des propriétaires forestiers concernés.

- Monsieur Stéphane NIGLIS estime que le problème se situe au niveau financier. Ce projet va être financé par les propriétaires forestiers concernés mais le chemin proprement dit sera utilisé par tous, y compris ceux qui n'auront pas participé financièrement à sa création. Le problème pourrait trouver sa solution dans l'implication financière de la commune de Muespach-le-Haut, ce qui aurait pour effet de baisser mécaniquement le coût financier à la charge des propriétaires.

- Madame Annick WALDT indique que monsieur Stéphane LECAT a fermé le profil Facebook de la commune. Il peut être réactivé si quelqu'un souhaite prendre le relais pour la commune.

- Madame Fabienne REY rappelle que la commune a acquis une nouvelle laveuse de sol. Elle indique qu'une personne a souhaité acquérir l'ancienne machine, qui, rappelle-t-elle, est hors d'usage. Le conseil accepte de se défaire gracieusement de l'ancienne laveuse.

- Madame Fabienne REY rappelle que, dans le cadre de la

Les travaux du conseil municipal

mise en place d'une œuvre d'art contemporaine initiée par le Syndicat Mixte du Sundgau (SMS), les fondations de l'œuvre seront mises en place le jeudi 5 mars 2015 à 8 heures 30 sur le site.

► Madame Denise SCHERMESSER indique que l'opération Tulipes aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 9 à 12 heures dans la salle Saint-Georges.

► Monsieur Stéphane NIGLIS rappelle que l'opération « Haut-Rhin propre » sera organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers le samedi 14 mars 2015 à partir de 9 h.

► Monsieur Stéphane NIGLIS indique que la commune de Muespach, devant la recrudescence de cambriolages, a organisé en collaboration avec la gendarmerie une réunion d'information publique. Il trouve l'initiative intéressante.



À l'occasion de son départ à la retraite, le conseil municipal a tenu à rendre hommage à monsieur Antoine SCHLEGEL, en remerciement pour les nombreuses années passées au service de la commune.

Séance du 30 mars 2015

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par madame Jérôme DUSSOURT, domicilié 14 rue de la diligence à Muespach-le-Haut pour la pose d'une clôture : avis favorable.
- Pour information du conseil municipal, messieurs Gilles MEYER et Thomas LIJIC, domiciliés 18 et 20 rue des vergers signalent qu'ils vont réaliser un mur mitoyen entre leurs deux propriétés.

Permis de construire :

- Déposé par monsieur Michaël KOLMAN, domicilié 30 rue Saint-Jean à Saint-Louis pour la construction d'une maison d'habitation, 3 rue des vergers : avis favorable.

► Remise de l'enquête « programme d'aménagement et de développement durable » et mise en commun

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté de communes Ill et Gersbach a fait parvenir à chaque conseiller un questionnaire à compléter. Les questionnaires retournés sont collationnés ; messieurs Fernand WIEDER et Gilbert SORROLDONI se chargent d'en faire une synthèse et de la transmettre à la communauté de communes Ill et Gersbach.

Madame Annick WALDT estime qu'il faut profiter de ce questionnaire pour mettre à jour notre programme d'aménagement et de développement durable (PADD). Monsieur Fernand WIEDER rappelle que celui de la commune de Muespach-le-Haut date du 20 juin 2013 et qu'il est toujours d'actualité et surtout à jour.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que ces règlements nous sont imposés et ne tiennent pas compte de la réalité du monde rural. Ils sont conçus pour les entités urbaines où il est nécessaire de densifier le tissu urbain afin de faire face à une demande accrue en matière de logements mais qu'ils ne peuvent pas s'appliquer à nos villages où chacun veut conserver son potager, son verger ou encore léguer du terrain constructible à ses enfants.

► Autorisation de déclassement dans le domaine privé de la commune du chemin délaissé de la zone AU3

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 26 janvier 2015, le conseil municipal l'a autorisé à signer une promesse de vente. Pour cela il a été nécessaire de réaliser un arpentage de ladite parcelle puis d'émettre un certificat de possession trentenaire afin de pouvoir l'aliéner.

Afin de finaliser ce dossier, il convient, à présent, à la demande de monsieur le juge du Livre Foncier, de la verser dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal approuve le déclassement de la parcelle cadastrée section 2 n° 410 d'une contenance de 40,29 ares dans le domaine privé de la commune de Muespach-le-Haut.

► Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de madame Denise SCHERMESSER, adjointe au Maire chargée des Finances conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	148 878,00	482 629,63
Recettes	359 296,30	649 267,40
Résultat	210 418,30	166 637,77

Le conseil constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture.

► Affectation des résultats

Monsieur le Maire soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2014 :

Résultat fonctionnement 2014 :	+ 166 637,77
Résultat antérieur reporté :	+ 91 550,99
Résultat à affecter (fonctionnement) :	+ 258 188,76
Résultat investissement 2014 :	210 418,30

Les travaux du conseil municipal

Déficit d'investissement 2013 reporté : - 163 012,28
Résultat final d'investissement : 47 406,02

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 de la manière suivante :

en investissement : 47 406,02 € arrondi à 47 406 €
en fonctionnement : 258 188,76 € arrondi à 258 188 €.

► Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Après avis de la commission des finances du 25 mars 2015, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	Taux 2013	Taux 2014	Bases	Produit
TH*	19,67 %	19,67 %	1 150 000 €	226 205 €
TFB**	11,79 %	11,79 %	760 800 €	89 698 €
TFNB***	45,33 %	45,33 %	30 600 €	13 871 €
CFE****	21,72 %	21,72 %	33 300 €	7 233 €
				337 007 €

* Taxe d'habitation

** Taxe sur le foncier bâti

*** Taxe sur le foncier non bâti

**** Contribution foncière des entreprises

► Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations. Après avis de la commission des finances en date du 25 mars 2015, ayant entendu les explications de Madame Denise SCHERMESSER, adjointe au maire chargée des finances, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	369 389 €	369 389 €
Fonctionnement	895 477 €	895 477 €

► Programme de travaux « aménagement entrée ouest »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée à réaliser un aménagement de l'entrée ouest de la commune à son intersection avec la rue des cigognes et

la rue des vergers. L'objectif de ces travaux sera de sécuriser ce carrefour.

Le coût estimatif de ces travaux est d'environ 131 000 € HT auxquels il convient de rajouter la maîtrise d'œuvre pour environ 6 % soit environ 7 440 € HT et une étude de sécurité pour 8 200 € HT.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux d'aménagement de l'entrée ouest pour le montant annoncé.

► Chasse communale : admission d'un permissionnaire

Monsieur le Maire indique que monsieur Georg MACKENSEN, adjudicataire du lot unique de la chasse communale, a demandé, conformément à l'article 20 du cahier des charges des chasses communales, l'admission de monsieur Philippe DOLECZIK, domicilié 8 rue de Bâle à 68480 Bouxwiller, en qualité de permissionnaire.

Le conseil répond favorablement à cette demande.

► Nomination d'un garde-chasse privé

Monsieur le Maire indique que monsieur Georg MACKENSEN, adjudicataire du lot unique de la chasse communale a demandé la nomination dans les fonctions de garde-chasse privé de monsieur Hugues WILHELM, demeurant 5 rue du vignoble à 68640 Muespach-le-Haut.

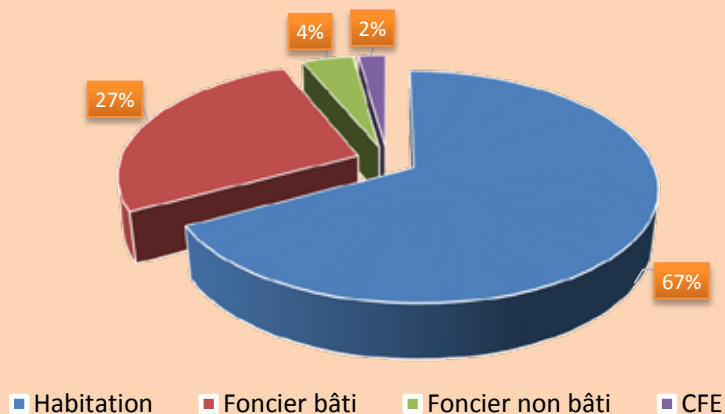
Le conseil émet un avis favorable à la nomination de monsieur Hugues WILHELM en qualité de garde-chasse privé de monsieur Georg MACKENSEN, et ce jusqu'au 1^{er} février 2024.

► Divers

- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la cérémonie des vœux aura lieu le 10 janvier 2016.
- Monsieur Philippe BOEGLIN indique qu'il conviendrait de boucher un certain nombre de nids de poule sur les voies communales.
- Madame Fabienne REY fait le point sur l'opération « journée citoyenne ». Il est décidé de redistribuer une information à la population.
- Madame Denise SCHERMESSER indique que le marquage au sol « place handicapé » de la salle polyvalente devrait être refait.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que dans le cadre du projet d'embellissement de la commune, il conviendrait de réunir la commission patrimoine et cadre de vie. Une réunion est fixée au 11/05/2015 à 20 h 15.

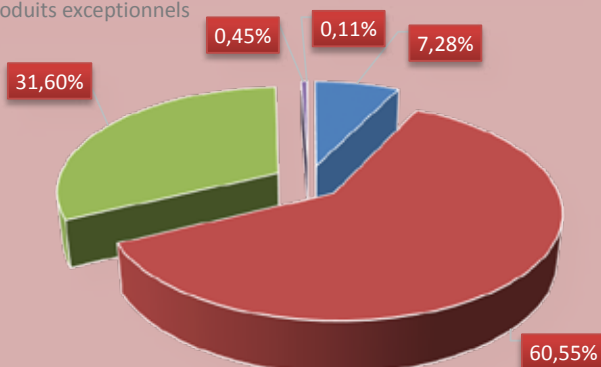
Les travaux du conseil municipal

Produits des taxes locales 2015



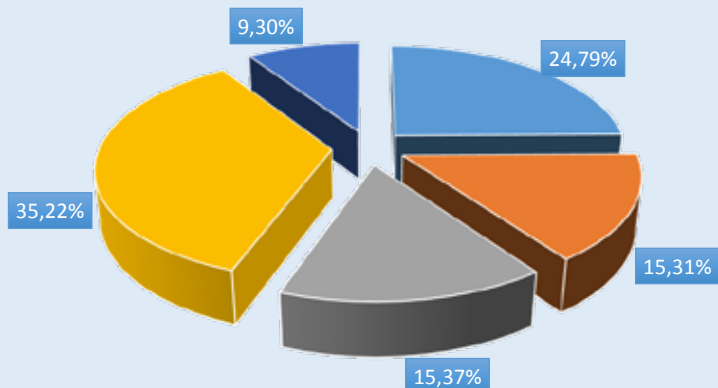
Budget 2015 : recettes de fonctionnement

- Produits des services
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante



Budget 2015 : dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges courantes
- Charges financières



Séance du 27 avril 2015

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Opérationnel, déposé par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 2 n° 412, d'une contenance de 650 m², rue de la diligence, afin d'y bâtir une maison d'habitation à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU, l'opération est réalisable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par madame Juliette MUNCH, 2 rue de l'église à Knoeringue, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 2 n° 412, d'une contenance de 650 m², rue de la diligence à Muespach-le-Haut à Monsieur Vincent HARTMANN et madame Géraldine STEIBLÉ domiciliés 7 rue du printemps à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Guido UTZINGER, 30 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 55, d'une contenance de 3 459 m², 30 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut à Monsieur Martin GOEPFERT domicilié 13 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Dans les points divers, monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a mis en place une majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis. Cette nouvelle taxe est destinée à inciter les propriétaires à construire.

Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN estime que c'est à la commune de décider de mettre en place ou non cette taxe. Cette nouvelle mesure pénaliserait les propriétaires qui souhaiteraient conserver des terrains pour leurs enfants.

► Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2015, les subventions telles qu'elles figurent ci-après :

Association	Subvention
Apamad	485,00 €
Apalib	1 522,00 €
Football Club Muespach	899,00 €
USEP	366,00 €
bibliobus	122,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	80,00 €
Chanteurs de l'Amitié	250,00 €
Total	3 999,00 €

► Organisation de la journée citoyenne

Madame Fabienne REY rappelle que cette journée citoyenne se déroulera le 30 mai 2015. Dans un souci d'organisation, une réunion d'information est prévue avec les participants le mardi 19 mai 2015 afin de déterminer les tâches à accomplir et former les équipes. Les grandes lignes de ces travaux concernent l'ancien cimetière, le terrain de pétanque, l'aire de jeux, les portes de la salle Saint-Georges.

► Divers

- Monsieur Philippe BOEGLIN fait un compte rendu de la réunion du GIC27 ; il indique qu'il y a eu plus de dégâts de gibier malgré les 195 sangliers abattus dans le ressort du GIC. Il signale en outre une prolifération de corbeaux. Monsieur le Maire indique que conformément à un arrêté préfectoral, il est possible de prendre un arrêté municipal prescrivant des tirs de destruction de ces corbeaux.
- Madame Denise SCHERMESSER indique que lors de la réunion des communes forestières, le problème du parasite qui s'attaque et tue les frênes a été évoqué. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été contacté par Rémy KORNMANN pour évoquer ce problème et particulièrement le long des routes départementales où ces arbres malades risquent de chuter sur la route.
- Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN signale que la traversée de chaussée rue du ruisseau n'a pas été comblée et qu'elle présente selon lui un danger pour les usagers de cette voie.

Séance du 1^{er} juin 2015

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Louis GROELL, domicilié 17 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Olivier MORABITO, domicilié 5 rue du chêne à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Daniel SCHAGENE, domicilié 13 rue des Landes à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jean-Luc BUGATTI, domicilié 6 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la création d'une pergola : avis défavorable, le projet ne respecte pas les distances aux limites séparatives.
- Déposée par monsieur Patrice LOBMEYER, domicilié 30 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la création d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par monsieur Aurélien BRITSCHU, domicilié 26 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Julien CUSSO, domicilié 6B rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un abri de jardin : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la société SODIGE, 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 497/6 et 496/6, d'une contenance de 163 m², à monsieur Aldo VITALE et mademoiselle Céline LEDOUX domiciliés 11 rue de Delle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Attribution de subventions : exercice 2015

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2015 les subventions telles qu'elles figurent ci-après :

Association	Subvention
Conseil de fabrique de l'église	275,00 €
Tennis-club de Muespach-le-Haut	1 147,00 €
Total	1 422,00 €

► Création de postes de saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale.

Le conseil municipal décide de créer six postes d'agents saisonniers pour la période de juin à août 2015. Le temps de travail est fixé à 35 heures hebdomadaires au plus et les contrats sont établis pour une durée maximale de six semaines.

► Transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach a revu la clé de répartition des frais de transport des bus desservant les écoles maternelles et primaires. Le nouveau calcul se base sur le nombre d'élèves de chaque commune membre, à savoir Muespach, Muespach-le-Haut et Knoeringue, mais aussi sur le temps de trajet. Ce nouveau mode de calcul a engendré des modifications importantes dans la participation financière des communes de Muespach-le-Haut et Knoeringue, une petite partie restant à la charge de la commune de Muespach. Une rencontre a d'ailleurs été provoquée afin d'aborder ce problème.

Il est ressorti de cette réunion que le temps de trajet pris en compte est celui du 1^{er} circuit qui concerne les élèves de l'élémentaire de Muespach-le-Haut et de Knoeringue, le 2^e circuit concerne, lui, tous les élèves. Sur ce circuit vient encore se greffer le trajet lié à la mise en place de la partie restauration scolaire assurée par la communauté de communes Ill et Gersbach.

Le problème n'est donc pas simple à régler et il est envisagé de provoquer une réunion avec les communes concernées afin de trouver les solutions adéquates.

Une des pistes pourrait être la création d'un véritable regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il est possible de créer un RPI pour l'école maternelle et un pour l'école élémentaire. Il rappelle cependant que les regroupements engendrent souvent des classes à effectifs plus importants.

Monsieur Philippe BOEGLIN indique donc que le but serait

Les travaux du conseil municipal

de regrouper les écoles maternelle et élémentaires sur un seul site.

Madame Denise SCHERMESSE fait remarquer qu'il y a, sur les communes, assez de bâtiments pour qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours à des constructions neuves. Elle pose la question du devenir de ces bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que si l'on veut utiliser les bâtiments existants se posera la question de leur réhabilitation dans le respect de normes toujours plus contraignantes, notamment en ce qui concerne l'accessibilité.

Madame Bénédicte RICHERT demande si les enseignants seront associés à cette réflexion. Monsieur le Maire indique qu'ils le seront.

Toujours dans le domaine scolaire, Monsieur le Maire fait part du grand nombre de demandes de dérogation de secteur scolaire qui arrive en mairie, notamment parce que les parents souhaitent que leurs enfants suivent un cursus bilingue. De plus en plus de communes pourvues de ce cursus bilingue demandent maintenant une participation financière à la commune d'origine des élèves. Or jusqu'à présent, la commune de Muespach-le-Haut n'a jamais participé financièrement aux frais de fonctionnement. Monsieur Serge SPRIGINSFELD indique que cette participation couvre les frais pédagogiques et ne peut être refusée dans la mesure où elle est inscrite dans les textes réglementaires.

Le conseil décide de maintenir sa position actuelle et de ne pas donner de suite favorables aux demandes de participations financières aux frais de fonctionnement des communes accueillant des élèves originaires du village.

► Journée citoyenne

Monsieur le Maire passe la parole à madame Fabienne REY qui fait le point sur l'opération « journée citoyenne ». Elle indique que 58 personnes ont participé à cette journée et que cette dernière s'est déroulée dans une excellente ambiance. L'opération a été un succès et mérite d'être renouvelée en 2016.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN s'interroge sur le devenir de l'ancien cimetière et s'inquiète des tombes laissées à l'abandon.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra recenser toutes les tombes laissées à l'abandon avant de faire un courrier aux ayants droit. La déclaration de déshérence d'une concession fait l'objet d'une procédure administrative qu'il faudra respecter.

Il indique aussi que les statues de l'ancien cimetière ainsi que la plaque dédiée aux victimes de guerre devront faire l'objet d'une réfection, peut-être dans le cadre de la « journée citoyenne » 2016.

► Chasse communale : admission d'un permissionnaire

Monsieur le Maire indique que monsieur Georg MACKENSEN, adjudicataire du lot unique de la chasse communal a demandé, conformément à l'article 20 du cahier des charges des chasses communales, l'admission de monsieur Werner ALLENBACH, domicilié Adelbodenstrasse 4 à 3714 Frutigen (Suisse), en qualité de permissionnaire.

Le Conseil émet un avis favorable à l'admission de ce nouveau permissionnaire.

► Divers

► Monsieur le Maire signale que la date de la marche populaire de l'association Saint-Georges tombe le week-end de Pâques. Cette question sera débattue lors de la réunion de l'association prévue le 15 juin 2015.

► Madame Denise SCHERMESSE indique que la fête des anciens qui, dans un premier temps, avait été reportée au 20 décembre devra à nouveau être avancée au 13 décembre, faute de disponibilité du traiteur et de l'animateur. Les élections régionales étant programmées ce même dimanche, il faudra composer le bureau de vote en fonction des disponibilités de chacun.

► Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciement des élèves qui ont participé à la classe de découverte subventionnée par la commune.

► Monsieur Serge SPRIGINSFELD indique que 13 nouveaux ensembles d'illuminations de Noël ont été commandés.

► Monsieur le Maire indique que la commande d'un jardin du souvenir a été lancée auprès des établissements Zanchetta de Village-Neuf.

► Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'inauguration de l'œuvre d'art contemporaine et l'organisation du repas « tartes flambées » l'amicale des sapeurs-pompiers s'occupera de la partie salée/sucrée et le FC Muespach de la partie boisson.

► Madame Annick WALDT signale que le couvercle d'une bouche à clé a disparu rue des Prés. La communauté de communes sera informée.

► Monsieur Philippe BOEGLIN indique qu'il a été saisi par Monsieur VODICKA qui se plaignait que les chemins le long de sa propriété ne soient pas fauchés. Il indique aussi avoir eu des contacts avec une association de Krav magna (technique d'auto-défense utilisée par l'armée israélienne) qui cherche un local d'entraînement.

► Madame Sara HEMMERLIN fait part de sa démission du conseil municipal à compter du 1^{er} juin 2015. Elle remercie

Informations pratiques

l'assemblée présente. Monsieur le Maire la remercie à son tour pour son implication au service de la commune.

- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il a été saisi par monsieur DUSE, au 12 rue de la gare, qui indique que le problème des bas-côtés devant sa propriété n'est pas résolu. Seule la pose d'une couche d'enrobé permettrait de régler ce problème.

- Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN indique que l'association foncière a augmenté son taux de cotisation. Il rappelle qu'il a toujours indiqué que ce n'était pas aux propriétaires de cotiser pour la réfection des chemins et des fossés mais plutôt aux exploitants qui utilisent quotidiennement ces chemins. Ce système était peut être valable lorsque presque tous les propriétaires étaient aussi exploitants or ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.



Monsieur Jeannot STAHL quitte le service actif chez les sapeurs-pompiers et est nommé adjudant honoraire

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Dépôt de gerbe au Mur du Souvenir par monsieur le Maire et madame Sabine DREXLER, conseillère départementale



Séance du 30 juin 2015

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 471/6, 472/6 et 492/133, d'une contenance de 710 m², 25 rue des vergers à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

- Déposée par la SCI ELISA, domiciliée à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façades au 5 rue des noyers : avis favorable.
- Déposée par monsieur Laurent HERMANN, domicilié 11 rue de l'église à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par monsieur Thomas LIJIC, domicilié 20 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la création d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Emmanuel BISEL, domicilié 17 rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la création d'un carport : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par monsieur Benjamin SCHMIDLIN et madame Aurore NAVARRE, domiciliés 18 rue d'Allschwill à Hegenheim pour la construction d'une maison d'habitation, 9 rue des vergers : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par monsieur Aimé METZGER domicilié 13 rue du bosquet à Muespach-le-Haut, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 471/6, 472/6 et 492/133, 25 rue des vergers, d'une contenance de 710 m², à monsieur Nicolas UMIGER domicilié 52 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut et madame Anne-Gaëlle REINHART, domiciliée 11 rue du vignoble à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Jean-Pierre NIGLIS domicilié 42 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 48, 42 rue Charles de Gaulle, d'une contenance de 1402 m², à la SCI The Spider Back to the Roots, à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Acceptation d'un don

Monsieur le Maire indique que monsieur Guido UTZINGER a fait un don de 4 000 € à la commune de Muespach-le-Haut.

Il propose d'accepter ce don et de l'affecter à un programme de travaux

Le conseil municipal accepte le don d'un montant de 4 000 € et décide de l'affecter à un programme d'amélioration du cadre de vie.

Le conseil charge monsieur le Maire de remercier chaleureusement le généreux donateur.

► Divers finances

Madame Denise SCHERMESSER indique que le coût de l'organisation de la journée citoyenne s'est élevé à 2 236,78 €.

► Désignation d'un représentant auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle la démission, au 1er juin 2015, de madame Sara HEMMERLIN. Il indique que cette dernière siégeait aussi au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Madame Bénédicte RICHERT étant candidate, le conseil municipal la désigne pour siéger au comité de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique qu'une association de donneurs de sang est en train de voir le jour à Muespach-le-Haut. Lorsque cette dernière aura été créée, il conviendra, conformément aux statuts de l'association de gestion de la salle polyvalente, de désigner un autre représentant communal. Ces statuts exigent en effet qu'il y ait autant de représentants de la commune que de représentants des associations. Madame Isabelle MONCHALIN est pressentie pour occuper ce poste.

► Adhésion, avec voix délibérative, au groupement d'intérêt cynégétique 27

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut a la possibilité d'adhérer avec voix délibérative au GIC 27. Le conseil approuve l'adhésion sous cette forme.

Les travaux du conseil municipal

► Divers

- Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a mis en place, suite à la modification des rythmes scolaires, un fonds d'amorçage au titre duquel la commune de Muespach-le-Haut a perçu la somme de 8 390 €. Ces sommes ont été versées au budget de la commune de Muespach-le-Haut alors qu'elles concernent aussi la classe implantée à Knoeringue. Après débat, il est décidé que ces sommes serviront à financer des projets des classes de l'école élémentaire. Le coût des activités périscolaires en sera défalqué et le reliquat sera affecté annuellement sur compte de l'école jusqu'à extinction de cette somme.
- Monsieur Fernand WIEDER indique qu'il a assisté à une réunion sur la santé mentale. Il souhaite qu'une information soit diffusée par le biais du bulletin communal.
- Madame Bénédicte RICHERT fait un compte rendu du conseil d'école. Elle indique qu'il y a trois classes de mater-

nelles mais que les effectifs sont tout juste suffisants pour maintenir ces trois classes. Elle indique que le projet d'école s'articulera sur le thème du cirque. Elle fait part des remerciements de l'équipe enseignante pour la prise en charge par les communes des cours de natation à Village-Neuf. Elle indique que la question de la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Muespach et Muespach-le-Haut a été abordée, mais que les maires des deux communes ont répondu qu'il revenait aux conseils municipaux de décider de cette création.

- Madame Fabienne REY rappelle que le nettoyage de la cuisine de la salle polyvalente est fixé au samedi 11 juillet 2015 à 9 heures. Une information sera expédiée aux membres du conseil et aux associations.
- Madame Francine GUTZWILLER précise les effectifs de l'école maternelle, soit 23 élèves en petite section, 24 élèves en moyenne section et 25 en grande section.



La réception du Nouvel An a été l'occasion pour la commune d'honorer monsieur Claude HEMMERLIN pour sa remarquable longévité au conseil municipal ; pour les 37 ans passés au service de la commune en tant qu'élu, il a été décoré de la médaille régionale, départementale et communale, niveau Or,...



... et il a été nommé Adjoint au Maire honoraire.



30 mai 2015 - 1^{ère} journée citoyenne

Taille sévère des thuyas près des courts de tennis.



À l'école, il s'agissait de repeindre toutes les portes du sous-sol, de remettre en état et de repeindre le tableau d'affichage.



La vie au village



C'est une équipe heureusement très motivée qui s'est chargée de la corvée de désherbage à l'ancien cimetière (et quelque temps avant au terrain de pétanque).



La vie au village

Une petite équipe s'est attelée au nettoyage des abribus et du pont de la rue du ruisseau...



... tandis que d'autres effectuaient des travaux d'entretien des équipements en bois de l'aire de jeu.





Le plus gros chantier était celui du mur de l'ancien cimetière. Quelques retraités s'y sont d'ailleurs remis la semaine suivante pour l'achever !

Les pompiers ont profité de la journée pour attaquer la réfection de l'ancien dépôt.





Après une bonne matinée de travail, l'apéritif et le repas servis au club-house étaient les bienvenus...

... avant de repartir pour quelques heures encore l'après-midi.



Stuwa : l'inauguration



Madame Anne Zimmermann explique la genèse de son oeuvre lors de l'inauguration.

Madame Anne Zimmermann a imaginé, conçu et réalisé l'oeuvre qui trône à l'entrée de notre village. Voici les explications qu'elle a données lors de l'inauguration.

« Lorsqu'on m'a demandé de réfléchir à une oeuvre en rapport avec le Sundgau et ses paysages, j'ai eu une pensée pour tous ceux qui me manquent.

J'ai pensé à des vaches broutant dans un pré. Aux vergers chargés de pommes que l'on pouvait manger sans les éplucher. J'ai pensé aux tritons dans la fontaine du village. J'ai pensé aux lièvres, aux faisans, aux machaons, aux hannetons, aux chouettes, à ces nuées d'hirondelles alignées sur les câbles téléphoniques.

Alors même qu'on me demandait de mettre en avant ce qu'il y avait de beau et de préservé, je ressentais tristesse et colère ; et par provocation j'étais tentée de répondre par un champ de maïs.

Uniquement cela.

Finalement, j'ai trouvé cela trop caricatural, trop pessimiste.

C'est là que s'est imposée l'idée d'un radeau sur ce champ de maïs. Au départ, c'était pour indiquer que

tout n'était pas fichu. Puis, je décidai d'y installer des abeilles, celles que l'on décrit comme les sentinelles de notre environnement.

A ce moment-là, je voyais cela comme un radeau de la méduse ; les abeilles étaient des survivantes souffrant de disette et de maladies diverses.

C'était à nouveau pessimiste, ça ne me plaisait pas car derrière le pessimisme arrive la résignation.

Or, autour de nous, il y a également tous ceux qui ne sont ni pessimistes ni résignés.

Alors, j'ai pensé aux arboriculteurs qui replantent, aux agriculteurs qui lèvent le pied sur les pesticides, qui varient leurs cultures, aux communes qui préservent leur environnement, à toutes ces associations qui travaillent à une prise de conscience collective.

Aujourd'hui, ce radeau ne représente plus à mes yeux cette idée de naufrage mais une forme de résistance. Et cette effervescence devant chacune de ces ruches incarne ceux qui œuvrent à la préservation et l'amélioration de notre environnement.

Que le miel coule de ce radeau, que les ruches essaient ! »

La vie au village



Le discours de monsieur le maire sera suivi de celui de monieur François Eichholtzer (à gauche sur la photo), le président du SMS (futur PETR), la collectivité initiatrice du projet.



La barque portant les ruches des abeilles «résistantes» surfe littéralement sur l'océan de maïs, en ce début d'été...

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Attention cependant, on peut rouler dessus pour le traverser, par exemple pour rentrer dans une propriété privée ou un parking.

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

► Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée depuis 2013 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce document énumère précisément les conditions de construction sur le ban de la commune.

Par conséquent, tous les travaux de construction, qu'il s'agisse d'un ravalement de façades, d'une modification des façades comme par exemple la mise en place d'un auvent, de mise en place de clôture, de constructions d'une surface de plancher supérieure à 5 m², sont soumis à autorisation.

► Élections en 2015

Un scrutin aura lieu encore en 2015 :

- Les 6 et 13 décembre : élections régionales



► Quête au profit de la Ligue contre le cancer

La quête au profit de la recherche contre le cancer a permis de collecter la somme de 5 036,94 euros. Au nom de la Ligue contre le cancer, un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la collecte, à savoir Mmes Georgette FOUARD, Colette STEHLIN, Christine HAEGI et Fabienne TRUEB.

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

***la tique,
une menace
à ne pas prendre
à la légère !***

**gare aux
tiques**

**action contre la tique
et les maladies qu'elle transmet**

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr



La tique, ?



QUESTIONS RÉPONSES !

Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

A quoi ressemble une tique ?

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est l'espèce *Ixodes ricinus* que l'on rencontre.

La croissance passe par 3 stades :

la **larve** / 0,5 mm

(après éclosion de l'œuf)

la **nymph** / 1 mm

l'**adulte** / 3 mm mâle ou femelle.

Elle peut piquer à tous les stades.



Photo : N. Boulangier, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies.

On en trouve aussi dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins.

Leur densité varie à la fois avec le degré d'humidité, de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage.

Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymph, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur) postée sur des herbes ou dans le tapis végétal (feuilles mortes), puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, elle s'accroche sur lui.

Elle cherche ensuite à piquer

préférentiellement les zones de peau humide

(pli des genoux, aisselles, organes génitaux, cuir chevelu...)

La partie avant de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau.

Ce rostre est hérissé d'épines permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



Peut-on éviter le risque de piqûre de tique ?

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Mais attention !

Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%).

Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau.

Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il est inutile d'appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit pour l'extraire.

IMPORTANT...

Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.

S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.

Enlever la tique le plus précocement possible est primordial.

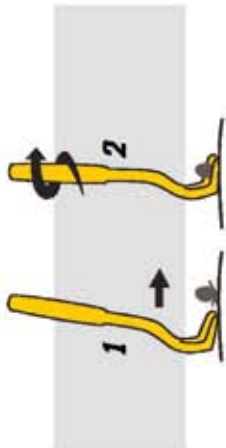
Désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains

Extraction au tire tique

1 Insérer la tique dans la fente du tire tique

2 Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.



Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant.

En effet, un traitement adapté permettra d'éviter le développement d'une maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.



Canicule

Alors que la France traverse un épisode de forte chaleur, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes rappelle que la plateforme téléphonique « Canicule info service » est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures).

Le ministère fait également le point sur ce qu'il faut savoir en cas de canicule :

- protéger son habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...),
- se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...).

► Déshydratation, insolation, coup de chaleur...

Hormis ces règles de bons sens élémentaire, le ministère détaille également tous les signaux d'alerte à connaître (bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...). Et si besoin, les numéros d'urgence à contacter :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Quels sont les signaux d'alerte et que faire en cas d'apparition de ceux-ci ?

Signal	Signification	Action à mettre en place
Bouffée de sueur en buvant un verre d'eau	Déshydratation	Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale.
Pas d'urine depuis 5 heures / urines foncées	Déshydratation	Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale.
Bien-être général en se passant les avant-bras sous un filet d'eau	Début de réchauffement du corps	Augmenter le mouillage et la ventilation de votre peau.
L'organisme commence à souffrir de la chaleur !		
Crampes (jambes, bras, fessiers, ventre)	Activité physique inappropriée et déshydratation	Cesser toute activité physique pendant plusieurs heures, se reposer dans un endroit frais, boire, appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.
Fatigue, faiblesse et/ou insomnie inhabituelle	Épuisement dû à 'énergie fournie pour transpirer	Se mettre dans un lieu frais, boire, appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

Informations pratiques

<p>Maux de tête, nausées après exposition directe au soleil</p>	<p>Insolation = forme mineure d'un coup de chaleur</p>	<p>Se mettre dans un lieu frais, s'asperger d'eau et ventiler. Si possible bain frais (non froid), placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras, appeler le 15 si les symptômes s'aggravent ou persistent.</p>
<p>Soif intense accompagnée d'au moins un des signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sécheresse de la peau et des muqueuses, ➤ perte de poids supérieure ou égale à 5% (pour 60 kg, cela correspond à une perte de 3kg environ), ➤ fatigue extrême, vertiges, ➤ somnolence, perte de connaissance. 	<p>Déshydratation grave</p>	<p>APPELER LE 15</p> <p>En attendant les secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Placer la personne au frais, ➤ Si pas de troubles de conscience la faire boire
<p>Un des signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ température supérieure à 39°C, ➤ maux de tête violents, ➤ nausées vomissements, ➤ propos incohérents, ➤ perte de connaissance, convulsions 	<p>Coup de chaleur</p> <p>Il peut survenir dès le premier jour de chaleur !</p>	<p>APPELER LE 15</p> <p>En attendant les secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Placer le sujet au frais, lui enlever ses vêtements, ➤ L'asperger d'eau, créer un courant d'air au plus près possible de la personne. ➤ Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras.

Prenez également des nouvelles de vos proches qui, dans les mêmes conditions, sont peut-être déjà en danger !



Pour toutes autres questions

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 - Canicule info service

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Plantations

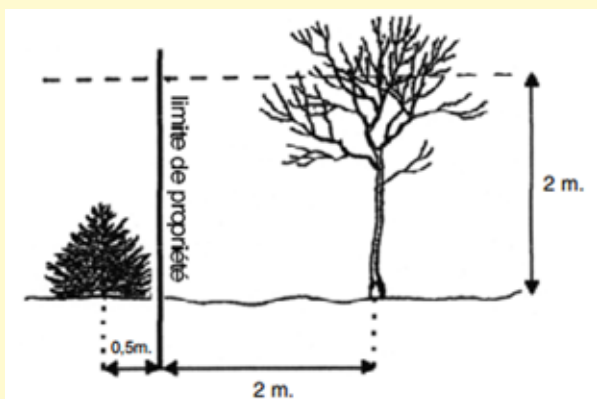
Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

► Règles de distance

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

- Arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2 m de la limite de propriété.
- Arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm de la limite de propriété.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.



Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, à moins que les plantations existent depuis au moins 30 ans.

En cas de refus, vous devez saisir le tribunal d'instance.

► Règles d'entretien et de cueillette

Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches de vos arbres qui dépasseraient sur sa propriété. Pour cela, il a besoin de votre accord.

En revanche, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice... Et c'est alors à vous

de vous mettre en règle.

Le droit de recépage autorise votre voisin à couper lui-même les racines de vos arbres qui avancent sur son terrain. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées. Il est préférable de prévenir votre voisin avant d'agir : la suppression d'une ou plusieurs racines peut provoquer le dépérissement du végétal concerné.

Vous pouvez de même tailler librement les ronces ou brindilles qui empiètent sur votre propriété. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Vous êtes autorisé à ramasser tous les fruits du voisin qui tomberaient dans votre propriété. L'inverse est bien entendu tout aussi vrai !

En revanche, la récolte est interdite ! Vous n'avez donc légalement pas l'autorisation de cueillir les fruits portés par les branches qui dépassent la limite de propriété. Ainsi va la loi...

► Pour conclure

Vous aimez la nature ; avec un peu de chance votre voisin aussi. Trouver un terrain d'entente est largement préférable dans ce genre d'affaires de voisinage. En admettant que vous ayez gain de cause et parveniez à faire couper l'arbre du voisin, son ressentiment sera probablement à la hauteur, et durable. Ne vaut-il pas mieux parfois supporter un peu d'ombre ou une branche gênante ? A méditer...

► ...et pour les propriétaires forestiers !

L'article D. 161-24 du Code rural prévoit que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. En outre, les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

En clair : les propriétaires forestiers doivent élaguer leurs arbres en bordure de forêt afin de laisser le chemin dégagé, notamment pour ne pas entraver le passage des engins agricoles.

Naissances

Léon WUNDERLY - le 1^{er} janvier à Altkirch
30 rue de la vallée

Yuna LE GOFF - le 25 janvier à Saint-Louis
34 rue Charles de Gaulle

Lara EBERHART - le 15 février à Saint-Louis
11 rue de la gare

Noham OSMANN - le 15 mars à Mulhouse
30 rue de la vallée

Lino MORABITO - le 10 mai à Saint-Louis
5 rue du chêne



Mariages

Laurent COMPARON et Laetitia MUNCH
le 22 juin à Muespach-le-Haut



Décès

Monsieur Julien SANNER
le 9 janvier

Monsieur René GUTZWILLER
le 10 mai

Madame Louise DAVAL
le 21 mai

Les grands anniversaires

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	81 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	87 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	90 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	81 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	92 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	88 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	91 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	96 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	83 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	82 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	80 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	90 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	87 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	91 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	90 ans

Tennis-club

► Tennis loisirs :

En ce début 2015, le Tennis Club de Muespach-le-Haut réunit environ 80 membres.

L'école de tennis, encadrée par Lisa et Marc TICHANNE, se déroule le mercredi après-midi et le jeudi soir. Elle compte une quarantaine d'enfants originaires de Muespach-le-Haut et des villages alentours.

Si vous souhaitez de plus amples informations pour nous rejoindre, en loisirs ou en compétition, plusieurs moyens sont à votre disposition :

- adresse mail : tc-muespach-le-haut@sfr.fr
- site internet : www.tennisinfos.com
- page facebook : www.facebook.com/tc.muespachlehaut
- téléphone : 06.09.18.83.33 (Fabrice BOHRER, Président)



► Tennis en compétition :

Du côté des hommes, l'équipe 1 (photo), qui évoluait dans une poule très relevée en Pré-régionale, n'est pas passé loin du maintien en terminant à une frustrante 5ème place. Après un match nul contre Altkirch et une belle victoire à Wittelsheim, la défaite contre Rosenau, après avoir obtenu une demi-douzaine de balles de match dans le double décisif, aura été fatale... Les deux dernières rencontres contre les ogres du groupe (Sausheim et Huningue) se sont soldées par deux défaites.

Le grand point positif est venu de l'équipe 2, justifiant enfin tous les espoirs portés en elle, qui évoluera en 2016 en division 2, grâce aux victoires acquises contre Bartenheim, Pulversheim, Grentzingen et Peugeot Mulhouse. En phases finales, elle ne s'est inclinée qu'en demi-finale contre les Acacias Rixheim, futurs champions du Haut-Rhin.

L'équipe 3 (division 3) quant à elle, composée majoritairement de jeunes issus de l'école de tennis et de vétérans, termine la saison avec une belle victoire contre Richwiller.

L'équipe féminine (photo), en division 3, termine 3ème de son groupe après une victoire contre Hirsingue, un match nul contre Dannemarie et deux défaites contre Grentzingen et Village-Neuf.



Amicale des donneurs de sang

Une nouvelle association à Muespach-le-Haut

Après un appel lancé dans le dernier bulletin communal, voilà chose faite !

Désormais, Muespach-le-Haut compte une association supplémentaire, nommée :

Amicale des sang % donneurs de Muespach-le-Haut

Pourquoi cette association ?

Depuis quelques temps, nous observons une baisse du nombre de donneurs volontaires lors des deux collectes annuelles à Muespach-le-Haut.

De ce fait, nous souhaitons venir en soutien à l'EFS et surtout, raviver la flamme et donner envie, à chacun d'entre vous, de faire ce geste citoyen tout naturellement.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes 13 membres, tous domiciliés à Muespach-le-Haut, dynamiques et motivés, et surtout, désireux de faire un geste pour notre prochain.

Qu'est-ce qui va changer ?

Après votre don, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons, autour d'une collation préparée par nos soins, dans une ambiance sympathique et conviviale.

Si vous pensez que notre démarche est la bonne, vous pouvez également nous soutenir lors de notre vente de cartes de membre qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2015

Vous avez des enfants ? N'hésitez pas à les emmener, un espace leur sera destiné tout spécialement avec une personne pour veiller sur eux pendant la durée du don.

Nous nous réjouissons de faire votre connaissance très bientôt, venez nombreux !!!

Le Comité

Vous souhaitez rejoindre notre association ? N'hésitez pas, vous serez les bienvenus ! (Tél. 06 30 34 98 58)



Dates des prochaines collectes de sang

- le 31 juillet à 16h30 à Muespach
- le 22 octobre à 16h30 à Muespach-le-Haut

Association Saint-Georges

► Beau succès pour la marche populaire 2015...

Le temps clément était au rendez-vous de la 36^e marche populaire internationale organisée par l'association Saint-Georges les 21 et 22 mars derniers.

Les organisateurs ont pu compter sur la présence de 1 030 marcheurs (contre 645 en 2013). Les deux parcours proposés, l'un de 5 km et l'autre de 10 km, ont permis de mieux découvrir les villages de Muespach-le-Haut et Muespach à travers les prés, champs et forêts.

Pour rappel, l'association Saint-Georges regroupe les associations du village : les Apis du Haut Sundgau, les Chanteurs de l'Amitié, les Sapeurs-Pompiers, le Football-Club, le Tennis de Table et le Tennis Club.

► La marche populaire 2016 annulée !

Initialement prévue les 27 et 28 mars 2016, il a été décidé par les membres de l'association Saint-Georges d'annuler la prochaine marche populaire.

En effet, ces dates tombent en plein week-end de Pâques. Bon nombre de bénévoles seront absents ou passeront ces fêtes en famille...

Aucune date de substitution proposée par la Fédération Française des Sports Populaires n'étant satisfaisante, il est plus sage d'annuler cette manifestation pour 2016.

Comptant sur votre compréhension, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en mars 2017 (les dates restant à définir) pour notre 37^e marche populaire internationale.

Pour l'Association Saint-Georges,
Fabrice BOHRER, Président





C'est Lionel SCHOLLER qui succède à Antoine SCHLEGEL en tant qu'agent technique de la commune. Durant la saison estivale, il est secondé par des agents saisonniers. La première quinzaine de juillet, il faisait équipe avec les jeunes Antoine HAEGI (à gauche) et Valentin ARMBRUSTER (à droite).

Cette jeune chouette chevêche a été tirée de son nid pour être baguée. Les participants de la journée citoyenne qui se sont rendus au nouveau cimetière le samedi après-midi pour arracher quelques mauvaises herbes ont eu la joie de l'admirer de visu. Les nids mis en place dans les vergers autour du village sont visiblement utiles mais l'équilibre est encore très fragile et la partie est loin d'être gagnée...



Calendrier des manifestations 2015

- 
- 31 juillet Don du sang à Muespach
 - 5 septembre Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
 - 20 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
 - 26 - 27 septembre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
 - 4 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
 - 22 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
 - 8 novembre Carpes frites (FC Muespach)
 - 14 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
 - 28 novembre Spectacle de danse sportive (New York Dance Club)
 - 13 décembre Fête de Noël des Aînés